

APPEL D'OFFRES PUBLIC

OFFICE DES ROUTES DIRECTION GENERALE

- Appel d'Offres Public pour la fourniture de 10 Bacs Ambidrômes 30 Tonnes Démontables à Moteur.
- Appel d'Offres n° OR/SGMTP/B/001/CA/85.

1. Objet: L'Office des Routes met en adjudication la fourniture en lots uniques de minimum 1, maximum 10 Bacs Ambidrômes 30 T Démontables à moteur.

Le soumissionnaire présentera à volonté une offre pour un ou plusieurs bacs, le maximum étant fixé à 10 bacs.

2. Cahier Spécial des Charges

Les caractéristiques générales de cette fourniture sont décrites dans la 2ème partie "SPECIFICATIONS TECHNIQUES" du Cahier Spécial des Charges relatif au présent Appel d'Offres.

3. Date limite pour les soumissions

Les soumissions devront parvenir à l'Office des Routes au plus tard le 31 juillet 1985 à 10 Heures locales.

4. Envoi des Offres

Les plis devront :

- soit être envoyés par la poste, sous envoi recommandé, avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Citoyen Président du Conseil des Adjudications de l'Office des Routes B.P. 10.899

KINSHASA I.

(REPUBLIQUE DU ZAIRE)

- soit être remis de la main à la main contre accusé de réception au Citoyen Secrétaire Permanent du Conseil des Adjudications de l'Office des Routes, Direction Générale de l'Office des Routes, Bâtiment situé Avenue ex-DESCAMPS à KINSHASA/GOMBE.

5. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en la Salle de Conférence de la Direction Générale de l'Office des Routes, à l'adresse mentionnée au 4 ci-avant le 31 juillet 85 à 10 heures locales précises.

6. Présentation des Offres

Les Offres seront remises sous double enveloppe, sans marque de firme. L'enveloppe extérieure portera d'adresse de l'Office des Routes avec la mention "Soumission pour fourniture de 10 bacs ambidrômes T démontables à moteur".

8. Eléments financiers

- Les prix sont fermes et non révisables sauf en ce qui concerne les frais de transport du Chantier au lieu d'exploitation du bac.
- Les prix s'entendent pour la fourniture livrée Franco lieux de livraison tel que définis au Cahier Spécial des Charges.
- Les paiements seront conformes aux dispositions de l'article 17 du Cahier Spécial des Charges, c'est à dire :

A la commande : une avance de 70% du prix demandé dans la soumission contre remise des documents exigés par le Cahier Spécial des Charges.

A la réception : 30% du montant total à payer sera consenti à la réception provisoire du dernier bac contre remise de la facture commerciale pour la valeur rendue franco destination exprimé en Zaïre monnaie.

9. Conditions générales

A. Les éléments d'appréciation des Offres sont :

- coût total du marché
- qualité de la construction
- délais de livraison
- garanties professionnelles et financières du soumissionnaire.

B. Ce marché est financé par la République du Zaïre et les paiements se feront intégralement en Zaïre monnaie.

C. Le dossier complet d'Appel d'Offres peut être obtenu :

- Auprès de la Direction Générale de l'Office des Routes B.P. 10.899 à Kinshasa I Bâtiment situé Avenue ex-DESCAMPS à KINSHASA/GOMBE, contre paiement d'une somme de Z. 5.000,00.
- Auprès de la Direction Régionale de l'Office des Routes SHABA à LUBUMBASHI, KIVU à BUKAVU; contre paiement d'une somme de Z. 5.000,00.

OFFICE DES ROUTES
DIRECTION GENERALE

SHAFALI BUSIKU
ADMINISTRATEUR DIRECTEUR

LONDALA MALELA
ADMINISTRATEUR DIRECTEUR

PJ 129/P/85